

Portrait



Alain Tilloy :

Un homme qui place l'action collégiale et paritaire au cœur du fonctionnement de la mutuelle

A 65 ans, Alain Tilloy est un président heureux.

Entré à la banque en 1968, il fait toute sa carrière à la BNP PARIBAS. Après des études supérieures à l'école d'actuaire lyonnaise, ce parisien d'origine bretonne entre dans une compagnie d'assurances. Mais très vite, la banque lui ouvre les portes. Il devient à la BNP directeur de groupe, puis responsable du personnel des Agences de Paris, et à ce titre, président du comité d'établissement comme représentant patronal.

Puis sa carrière, devenue purement financière, s'arrête il y a quatre ans. Il prend alors une retraite méritée et, un an plus tard, il succède au président de la mutuelle du Groupe BNP PARIBAS, Raymond Lambert.

Convaincu de la nécessité d'exercer son esprit « pour lutter contre la mort cérébrale », Alain Tilloy découvre avec la Mutualité, « un monde sympathique et complexe ». Il va y donner sa mesure.

Installé dans ses fonctions, le président rappelle que la direction d'une mutuelle suppose une équipe, une gestion collégiale et paritaire. « C'est un métier », souligne-t-il, en se tournant vers l'indispensable et toujours présent vice-président, Robert Bézias.

Interview d'Alain Tilloy, président de la mutuelle du Groupe BNP PARIBAS

« Les mutuelles en entreprise ne sont pas des mutuelles comme les autres ... Les unir au sein de l'UNME ou d'Agrume est une force. »

La mutuelle du Groupe BNP PARIBAS a participé à la création de l'UNME (*Union Nationale des mutuelles d'Entreprise*). Alain Tilloy explique que cette adhésion leur est apparue indispensable car les mutuelles d'entreprise n'ont pas le même type de comportement que les mutuelles traditionnelles : « Nous savons gouverner des boutiques qui tiennent la route et qui innovent ». « Nous sommes », insiste-t-il, « l'élite de la Mutualité, une tribu à part ». L'UNME permet des échanges entre les petites et moyennes mutuelles d'entreprise. Lorsqu'elle a proposé de créer Agrume, elle était dans son rôle. L'union est une force et une excellente idée que soutient Alain Tilloy.

Réticente au début de la création de ce nouveau dispositif, la mutuelle, comme l'explique le président, n'est pas encore tout à fait prête à intégrer Agrume ... « Nous voulons, certes, un mariage de raison, sans pour autant en être de notre poche, mais nous constatons, aujourd'hui, que ça marche et nous sommes convaincus que ça marchera ... »

Bref, une perspective plutôt favorable.

Propos recueillis par Marie-Françoise Borie

La mutuelle du Groupe BNP PARIBAS 38 salariés, 118 600 personnes protégées

La mutuelle du Groupe BNP PARIBAS a plus de 50 ans. Au sortir de la guerre, la BNCI (banque nationalisée) joue la carte du social avec un service innovant à l'avantage de ses salariés. Il y a 29 ans, la mutuelle crée un établissement pour handicapés, où est accueillie encore aujourd'hui une centaine de personnes. « Nous en sommes particulièrement satisfaits car actuellement le centre s'autofinance. » explique Alain Tilloy. Par ailleurs, la mutuelle maintient une politique d'aides individuelles en faveur du handicap.

Au début des années 2000, l'application de nouvelles règles comptables dans la profession bancaire oblige l'entreprise à mettre en place un contrat collectif obligatoire dont la cotisation est basée sur les salaires.

La mutuelle couvre 60 000 adhérents actifs et non actifs dans toute la France (y compris les territoires d'Outre Mer), soit plus de 118 000 personnes protégées au total, avec un système « complexe » pour les retraités.

Un fonds social « important » aide les adhérents dans le besoin. La mutuelle ne lésine pas dans le soutien à ses mutualistes. Enfin, deux sur-complémentaires gérées avec la FMP complètent le dispositif.

Le conseil d'administration est composé de 30 membres dont 8 femmes. Il se réunit 3 fois par an. 12 membres constituent le Bureau. Enfin, un comité restreint de 9 membres se réunit une fois par semaine.

38 salariés, dont 5 handicapés, travaillent dans les locaux de la rue de Belfort à Paris. Le personnel à un statut de « détaché d'entreprise » ; les salaires étant à la charge de la mutuelle.

« Une solide architecture à l'épreuve de tous les vents ».

Site : www.mutuellebnpparibas.fr